

Discours M. Reveau
Président de la Communauté de commune
Vote Budget Primitif 2022
13 avril 2022

Lors du DOB je vous avais indiqué que les évolutions comptables d'un exercice à l'autre du fait principalement de la création de budgets annexes pour les Z.I. ne facilitaient pas l'analyse budgétaire.

Vous aurez, par ailleurs, noté le nombre important de délibérations qui en découlent. Je veux, à nouveau remercier les agents pour tout ce travail supplémentaire et rappeler nos excellentes relations ceux de la trésorerie.

Jannick NIEL fera, si vous en êtes d'accord, une présentation succincte des Comptes de Gestion qui vous ont été adressés.

Il rappellera le total des dépenses et des recettes de chaque section ainsi que les montants des résultats dégagés.

Jannick et moi-même avons, déjà, présenté les principales trajectoires budgétaires constatées en 2021 et leurs projections sur 2022.

N'hésitez pas à lui poser les questions que vous pourriez avoir après chacun de ces rapports.

Ensuite si vous en êtes d'accord, on passera aux votes de chaque Compte de gestion ainsi qu'à l'approbation du Compte Administratif correspondant sans le détailler puisqu'ils sont, évidemment, conformes et concordants et on délibérera, immédiatement, sur l'affectation des résultats.

Quant aux Budgets Primitifs 2022, vous avez été destinataire d'une note de synthèse qui donne les principales informations et explications sur les différentes situations et évolutions.

Jannick apportera des renseignements complémentaires nécessaires. Au préalable, quelques commentaires liminaires sur le budget principal sont utiles.

Ce B.P. s'équilibre à :

- 15.796.218€ en fonctionnement,
- 10.058.930€ en investissement.

A) Dépenses de fonctionnement

Des 15.796K€, il convient de les corriger de 11.784K€ soit près de 75% qui comptabilisent :

- **6.097.094€ d'attributions de compensation reversées aux communes** (Chapitre D014, art 739211),
- **250.000€ de dépenses imprévues** (chapitre D022),
- **1.952.460€ de virement à la section d'investissement** pour limiter d'autant le recours à l'emprunt (Chapitre D023),
- **1.117.726€ de dotation aux amortissements** de nos biens (Chapitre D042),
- **2.366.566€ à titre de réserve** compte tenu en recette des résultats antérieurs reportés d'un montant cumulé très élevé de 4.118.416€ (Chapitre D067, art 678).

Ce B.P. permet, évidemment, de maintenir les financements au profit des communes membres mais aussi de la population par des crédits inscrits au Chapitre D65 et notamment :

- **380.000€**, conformément à l'orientation validée lors du DOB, de **participation au budget annexe des ordures ménagères** (art 6521). Cette participation limite d'autant le montant payé par les habitants bénéficiaires de ce service.
- **539.388€ de participation au fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Sarthe** (art 6553). Cela ne représente que 18€45 par habitant pour assurer la sécurité des personnes et des biens 24H/24 et 365 jours par an.
- **219K€ pour le tourisme** (Perche Sarthois, Office du Tourisme), **116K€ pour la culture** (la Laverie et le Festival de la Chéronne), **90K€ pour l'enfance et la jeunesse** (Réseau Petite Enfance et Mission Locale),

- **73.372€** conformément au DOB de **participation au budget annexe de l'urbanisme** avec le maintien de la **progressivité des tarifs** « instruction du droit du sol » payés par les communes membres soit 2€70 en 2022 contre 1€35 en 2021 pour arriver à 4€05 en 2023.

Au total, ces crédits représentent **1.418K€** soit nettement plus que les **charges de personnel** qui s'élèvent à **1.057K€** (Chapitre D012) soit **moins de 7%** des dépenses de fonctionnement.

B) Recettes de fonctionnement

Elles sont constituées, outre le montant important **des résultats antérieurs reportés**, soit **4.118K€**, (26%) de deux ressources principales :

- D'une part **7.800K€ d'impôts et taxes** (Chapitre R73) qui représentent près de la moitié du total des recettes (49,38%) dont plus de 51%, soit **4.005K€ de fiscalité FB, FNB et CFE** (art 73111) pour lesquelles notre Conseil vote les taux.

Ce B.P. vous est proposé **sans augmentation des taux** alors qu'une **revalorisation modérée** du foncier bâti et non bâti n'avait pas été écartée lors du DOB.

C'est ainsi que depuis 2003 sauf en 2018 et 2021, les taux du foncier bâti et du non bâti sont restés parfaitement stables et se situent à des **pourcentages modérés** soit respectivement **2,61% et 4,32%** ; quant au taux de la **Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.)** à **20,98%**, **il est sans changement depuis 2017**, année d'instauration de la Fiscalité Professionnelle Unique (F.P.U.).

A noter 1.070K€ perçus au titre de la fraction de la TVA pour compenser la réforme de la T.H. (Chapitre R73, art 7382).

- D'autre part **2.894K€ de dotations, subventions et participations**, soit 18,32% du total des recettes.

Réunis ces trois chapitres s'élèvent à 14.812K€ soit 93,77% des recettes de fonctionnement.

C) Dépenses d'investissement

Dans les 10.059K€, certaines dépenses doivent être extraites des dépenses réelles d'investissement comme notamment :

- 684K€ (Chapitre D001) de report de l'exercice 2021,
- 400K€ (Chapitre D020) de dépenses imprévues,

- 2.554K€ (Chapitre D27) correspondant à des avances pour les budgets annexes des Z.I.

Le remboursement de la dette en capital en 2022 s'élève à 710K€ (Chapitre D16, art 1641).

Parmi les **principales dépenses d'équipement**, on peut noter :

- **3.000K€ pour le centre aquatique** répartis pour 1M€ et 2M€ dans les chapitres D20 et D23,
- **802K€** au titre des **fonds de concours au profit des communes**,
- **377K€** pour la politique en faveur de l'amélioration du **logement** des plus fragiles de nos concitoyens,
- **329K€** pour l'**économie** dont 30K€ pour une étude sur la construction d'un bâtiment blanc,
- **295K€** au titre d'**acquisitions**, ce crédit pourrait être utilisé en vue de l'achat du bâtiment situé à proximité de la Laverie destiné à la fois à l'opération Micro Folies et au Réseau Petite Enfance et d'**aménagement des locaux de la Laverie**.
- **255K€** pour des participations au financement des **centres de secours de Montmirail et de Tuffé Val de la Chéronne**,

Réunies ces seules opérations pèsent **5.058K€**, soit la moitié des dépenses d'investissement.

D) Recettes d'investissement

Les trois principales qui représentent 8.636K€, soit 85,85% du total, sont :

- **3.684K€** (Chapitre R13) de **subvention dont 3.305K€ pour le Centre aquatique**,
- **3.000K€ d'emprunt** pour cet équipement d'autant que la période nous semble favorable en terme de taux.

Pour mémoire, sur les 5,88M€ d'encours, uniquement à taux fixe au 1^{er} janvier 2022, figurent 2,34M€ relatifs à un prêt de 2,5M€ contracté en juin 2021 pour des

acquisitions foncières au Coutier lesquelles permettront l'implantation du Groupe GLP.

Par ailleurs, l'**encours historique** au 01/01/2022 de 5,88M€ **diminuera de 710K€ sur l'exercice 2022**, soit de 12% et notre **capacité de désendettement** au 01/01/2022 à **1,31 années** nous assure une **très forte indépendance financière**.

- **1.952K€ d'autofinancement** lequel couvre ainsi **près de 20% du total des besoins d'investissement**.

Ces B.P. 2022 inscrivent effectivement les moyens financiers que nous devons mobiliser pour mettre en œuvre nos priorités telles que débattues lors du BOB.

Ils traduisent notre volonté de poursuivre nos :

- actions au service de la population,
- partenariats avec les communes tant par le déploiement de services communs que par des financements,
- investissements dans des équipements structurants.

Tout cela est possible car notre **situation financière est saine, nos équilibres budgétaires sont bons et nous continuons** de bénéficier d'un **socle économique solide et toujours dynamique**.